

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-244 du 20 Septembre 1974

portant nomination des membres de la commission chargée de connaître les faits reprochés aux agents mis en cause par l'enquête de la Gendarmerie et les diverses missions d'enquête des services spécialisés pour découvrir des détournements de deniers publics à l'Organisation Commune Daho-Niger (O.C.D.N.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance n° 74-46 du 14 juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation.

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'ordonnance n° 74-46 susvisée, il est créé une commission ad hoc chargée de connaître des faits reprochés à tous les agents mis en cause par l'enquête menée par la Gendarmerie et les diverses missions d'enquête des services spécialisés pour découvrir des détournements de deniers publics commis à l'Organisation Commune Daho-Niger (O.C.D.N.).

Article 2 : Ladite commission est composée comme suit :

Mme. AGBANRIN Victoire, Magistrat	Présidente.
MM. - Mamadou KARIMOU, Inspecteur des Affaires Administratives,	Membre,
- ROCKO Octave, Inspecteur des Finances,	Membre,

.../...